

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 12 Décembre 2017

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : 0

Etaient présents :

- M. M. BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BURIANNE Raymond, CHALENCON Didier, CHARBONNIER Joëlle, CHOMEL Monique, CORNU Laetitia, DA SILVA CAMPOS Roméo, GAUDIN Natacha, GRANGER David, ROCHER Marie-Noëlle, MOURGUES Nadège, NOUVET Benjamin

Excusés :

- GARNIER Laurent donne pouvoir à CORNU Laetitia, MASSON Sylvie donne pouvoir à MOURGUES Nadège

CONTRAT FERME DE LAVÉE

- Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de renouveler le contrat de fourniture et de livraison de repas scolaire.
- Le prix du repas est fixé à 3.66 € TTC, révisable le 1^{er} septembre de chaque année, selon l'indice de la consommation.
- Le Conseil accepte de renouveler le contrat avec la ferme de Lavée et autorise le Maire à signer le contrat.
- Les informaticiens travaillent sur un système de réservation de la cantine sur internet.

DEMANDE DE SUBVENTION « VIE LIBRE »

- Madame le Maire expose la demande de subvention de « Vie Libre », association nationale qui s'occupe des personnes ayant des addictions à l'alcool. Cette association a une antenne à Craponne et une permanence à Vorey. Le Conseil décide de ne pas verser de subvention à cette association.

PROPOSITION DE SECOURS

- Le Maire annonce que la commission aide sociale s'est réunie. Une demande de secours a été faite, et la commission propose un versement de 58€ par mois, sur les mois de Décembre, Janvier.
- Cette proposition est acceptée (1 vote contre et 1 abstention).

ADHESION BDHL

- Le Maire donne lecture de la demande d'adhésion à l'Association « Les Amis des Bibliothèques altiligérienne » pour l'année 2018 ;
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
D'adhérer à l'Association « Les Amis des Bibliothèques altiligérienne » pour l'année 2018 ;
De prévoir le montant d'adhésion de 60€ sur le budget 2018.

DEVIS

- Mme le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé pour l'installation d'un vase en lauze maçonné devant l'école, ainsi qu'un devis pour un mur en pierre sèche et un vase en lauze pour le cimetière.
- Le conseil municipal accepte le devis de « De l'Art ou du Maçon » d'un montant de 6.550 €

CREATION D'UN SERVICE UNIFIE « SUPPORT ET ASSISTANCE INFORMATIQUE »

- Mme le Maire informe le conseil de la possibilité de créer un service « support et assistance informatique », service créé initialement par la Communauté de Communes de l'Emblavez.
- La communauté d'agglomération du Puy en Velay ne reprendra pas cette compétence, elle doit donc être rétrocédée aux communes concernées. Il est proposé de créer un service unifié à l'échelle des onze communes de l'ancienne communauté de communes de l'emblavez, conformément aux dispositions des articles L.5111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. La communauté d'agglomération participera au financement du service via une majoration de l'attribution de compensation de la commune porteuse du service, qui compensera intégralement le coût du service à la date du transfert.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- APPROUVE la création d'un service unifié « support et assistance informatique »
- APPROUVE la convention de mise en place du service unifié
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

PERSONNEL - AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

- Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique, et propose, de porter la durée de l'emploi d'adjoint technique territorial en charge de la cantine, de la garderie à temps non-complet créé initialement pour une durée de 26h30 par semaine à 28 h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018.
- La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

Le conseil municipal **APPROUVE**:

- la proposition du Maire
- la modification du tableau des emplois,
- l'inscription au budget les crédits correspondants.

INFORMATIONS :

ADMR :

- Démission des bénévoles de l'ADMR de Lavoûte, à compter du 1^{er} janvier 2018 l'ADMR des Bords de Loire, dont le local est situé route des Sucs à Beaulieu assurera le secrétariat lors des permanences. Les aides à domicile continueront d'assurer les interventions.

Rythmes scolaires :

- Les parents présents à la réunion sont contents des TAP, un questionnaire sera distribué en même temps que l'inscription à la prochaine période.
 - Concernant le nom de l'école : les idées seront rassemblées en janvier.